



Colocataire qui fait dormir une personne tierce du bail dans le l

Par Lilou30

Bonjour,

Je sollicite les personnes ici car je suis locataire en colocation (bail individuel) l'appartement fait environ 65m². Je suis en colocation avec une autre fille. Son copain est arrivé dans notre ville il y a un mois de cela maintenant car il va faire son stage de fin d'études ici donc il sera là quelques mois. Il n'avait pas trouvé de logement à la prise de poste donc il a été hébergé chez nous durant deux semaines. Cela ne me dérangeait pas plus que ça du moment que c'est temporaire. Il a finalement trouvé un appartement ou studio mais en réalité la situation n'a pas changé.

Bien que ma coloc dort chez lui quelques fois, ces derniers temps, il continue de venir dormir/vivre chez nous au moins 3-4jours par semaine, et je n'ai pas l'impression que ça va changer; ils sont collés ensemble h24, je n'ai pas encore trouvé de moment où je me retrouve seule avec ma coloc pour lui en parler et lui dire que la situation commence à devenir pesante pour moi, je ne me sens plus chez moi. En réalité j'ai l'impression de vivre dans l'appartement d'un couple et que je suis "l'intruse" alors que je paye quand même un loyer pour ça et lui non et devrait avoir son propre logement maintenant !

Je voulais donc savoir si juridiquement, il est possible de stopper cela, si jamais après discussion avec eux, la situation s'envenime, est-ce que le propriétaire peut intervenir ou à son mot à dire ? J'ai vérifié sur mon bail, textuellement il n'y a rien d'inscrit par rapport à ça mais j'imagine que ce n'est pas très "légal" du moins au niveau du savoir vivre, l'appartement est disposé de sorte à vivre à deux et non à trois ou quatre.

Merci d'avance de m'avoir lu !

Par Isadore

Bonjour,

e voulais donc savoir si juridiquement, il est possible de stopper cela, si jamais après discussion avec eux, la situation s'envenime, est-ce que le propriétaire peut intervenir ou à son mot à dire ?

Non. Si ce sont des baux individuels, chaque locataire héberge qui il veut dans ses parties privatives, et peut autoriser ses invités à profiter des parties communes.

Le bailleur n'a aucun droit de regard sur la présence des invités de ses locataires.

j'imagine que ce n'est pas très "légal" du moins au niveau du savoir vivre

Le savoir-vivre n'a rien à voir avec la légalité. Votre colocataire et vous avez le droit d'avoir des invités ou de vivre dans le logement avec le reste de votre foyer.

Légalement, il n'y a pas de solution. Soit vous arrivez à un arrangement avec l'autre colocataire soit il faudra trouver un autre logement.